



Les révisions des plans locaux d'urbanisme en ligne sur le site de Vichy Communauté

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération Vichy Communauté est l'autorité compétente chargée de définir les règles d'urbanisme applicables sur chacune de ses communes membres.

A ce titre, les procédures de révision et modification des plans locaux d'urbanisme des communes sont mises en ligne sur www.vichy-communaute.fr dans la partie urbanisme, directement accessible depuis la page d'accueil dans la rubrique « en un clic ».

Actuellement on y trouve les procédures des communes du Vernet et de Saint-Yorre et prochainement suivront celles d'Abrest et de Vichy.

A QUOI SERT UN P.L.U. ?

Construire, agrandir, rénover... : Les autorisations d'urbanisme sont encadrées par des règles définies par chaque commune dans un document appelé « Plan Local d'Urbanisme », ou bien carte communale. Lorsque la commune n'a pas élaboré de document d'urbanisme ou bien que son document est devenu caduc, c'est le Règlement National de l'Urbanisme (RNU) qui s'applique.

Le Plan Local d'Urbanisme organise et réglemente l'utilisation des sols dans une commune.

Il renseigne sur les secteurs constructibles et non constructibles et sur les règles à respecter.

Il donne à voir dans la commune :

- Les zones urbaines et d'urbanisation future destinées à l'habitat, aux services, aux commerces, ...
- Les zones à vocation économique,
- Les zones naturelles, agricoles et forestières à protéger...

Le P.L.U. c'est la stratégie de développement de la commune sur le plan de l'urbanisme. Il présente les orientations futures d'aménagement définies par la commune pour les 10 prochaines années.

C'est un document évolutif, qui peut être modifié ou bien révisé. Dans ce cas, les procédures sont différentes, et les délais plus ou moins longs.

Chaque modification ou révision de P.L.U. est naturellement conduite en lien étroit avec la commune qui a une parfaite connaissance des enjeux (résidentiels, économiques, environnementaux, agricoles) de son territoire.

Les documents d'urbanisme actuellement en cours de modification ou de révision sur l'agglomération de Vichy sont sur : <https://www.vichy-communaute.fr/services/urbanisme/plu-communes>



CONTACT PRESSE

Christel DEBOUT-TOMCZAK
Service communication
c.debout@vichy-communaute.fr
04 70 96 57 31 - 06 24 60 62 88